



# Communiqué de presse

Embargo: 02.12.2011, 9:15

---

## 20 Situation économique et sociale de la population

N° 0351-1112-20

Egalité pour les personnes handicapées

### **Les personnes handicapées sont moins satisfaites dans leur existence**

**Neuchâtel, 02.12.2011 (OFS) – A l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), l'Office fédéral de la statistique (OFS) présente de nouveaux résultats actualisés en matière d'égalité pour les personnes handicapées. Les personnes handicapées se disent moins satisfaites dans leur existence que la population non handicapée. La différence est surtout marquée face à l'état de santé, la situation financière, les activités durant le temps libre et la vie en général. Plus le degré de handicap augmente, plus les écarts sont importants entre personnes handicapées et non handicapées. Ce constat ne concerne pas seulement la satisfaction mais aussi la plupart des conditions de vie examinées.**

Sur une échelle de 0 à 10, les personnes handicapées se disent logiquement moins satisfaites de leur santé que la population non handicapées (score moyen de 6,0 contre 8,5). Le niveau de satisfaction des personnes handicapées fortement limitées est encore inférieur au point de se situer dans la partie inférieure de l'échelle (4,9).

Les personnes handicapées portent également un jugement plus négatif sur leur situation financière (score de 6,3 contre 7,1). A nouveau, les personnes handicapées fortement limitées affichent le score le plus bas (5,6). Ce résultat rappelle que le handicap peut être source de difficultés financières en réduisant la capacité de gain et en engendrant des frais supplémentaires. De fait, une personne handicapée sur cinq bénéficie d'une rente AI, ce qui atteste de son incapacité à gagner sa vie en travaillant. De plus, parmi celles qui ont une activité professionnelle, la moitié travaille à temps partiel, dont une sur trois avec un taux d'occupation inférieur à 50%. Un problème de santé est indiqué comme motif de travail à temps partiel dans un cas sur cinq.

Les activités menées durant le temps libre constituent un autre domaine dans lequel les personnes handicapées affichent une satisfaction clairement inférieure (score de 7,3 contre 8,1 – personnes handicapées fortement limitées : 6,5). Cette insatisfaction peut être mise en relation avec le fait que l'éventail des choix qui s'offre aux personnes handicapées dans leurs loisirs est réduit par au moins deux facteurs : une offre pas toujours accessible en fonction de leur handicap, et leur situation financière plus serrée.

La mesure de la satisfaction est importante en matière d'égalité pour les personnes handicapées. Elle permet d'identifier les domaines dans lesquels les écarts objectifs entre personnes handicapées et non handicapées posent problème et où des améliorations sont le plus souhaitables. La satisfaction peut cependant être difficile à interpréter : par exemple, une personne peut se dire satisfaite de son logement même si celui-ci n'est pas adapté à ses besoins car au moins, elle a un logement financièrement abordable.

### **Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre)**

A l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), l'Office fédéral de la statistique (OFS) présente de nouveaux résultats actualisés en matière d'égalité pour les personnes handicapées. Trois nouveaux domaines sont introduits : le bien-être subjectif, les conditions de travail et la participation politique. Pour la première fois, ces résultats sont également disponibles dans un dépliant imprimé, en plus des informations postées sur le Portail statistique suisse.

### **Personnes handicapées**

Les personnes considérées comme handicapées sont celles qui déclarent avoir un problème de santé qui dure depuis longtemps et qui se disent limitées (faiblement ou fortement) dans les activités que les gens font habituellement. Cette définition se base sur le jugement que les personnes portent sur leur situation et non pas sur un diagnostic médical. Elle correspond à l'idée que le handicap n'est pas un problème médical mais qu'il survient lorsque l'environnement de la société réduit, pour une personne durablement atteinte dans sa santé, les possibilités de vivre « normalement ». Selon cette définition, la part de personnes handicapées parmi la population de 16 à 64 ans vivant à domicile est de 14% au total, soit environ 730'000 personnes (personnes fortement limitées : 4% - 200'000 personnes).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE  
Service de presse

---

**Renseignements:**

Pascale Gazareth, OFS, Section Santé de la population, tél.: +41 32 71 36953

---

**Nouvelle parution:**

Egalité pour les personnes handicapées. Principaux résultats, n° de commande: 1229-1100. Prix: Fr. 00.--

---

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36281, e-mail: [kom@bfs.admin.ch](mailto:kom@bfs.admin.ch)

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061  
e-mail : [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > [Thèmes](#) > [20 - Situation économique et sociale de la population](#)

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse : <http://www.news-stat.admin.ch>

---

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

## T1 Bien-être subjectif 2009

Score moyen sur une échelle de 0 = ☹ à 10 = ☺

	Personnes non handicapées	Personnes handicapées <sup>1)</sup> (total)	Personnes handicapées <sup>1)</sup> fortement limitées
<b>Satisfaction avec différents aspects de l'existence</b>			
Vie en général	8,2	7,5	6,8
Etat de santé	8,5	6,0	4,9
Vivre seul (si vit seul/seule)	7,3	7,0	6,8
Vivre en commun (si vit avec d'autres)	8,8	8,4	8,2
Relations personnelles	8,6	8,1	7,8
Logement	8,4	8,1	8,0
Activités durant le temps libre	8,1	7,3	6,5
Situation financière	7,1	6,3	5,6
Revenu du travail	7,3	7,0	6,9
Conditions de travail	8,0	7,7	7,6
Atmosphère au travail	8,6	8,3	8,1
<b>Autres dimensions de bien-être subjectif</b>			
Soutien des proches	8,6	8,0	7,6
Sentiment de sécurité personnelle <sup>2)</sup>	8,4	8,0	8,0
Risque de chômage <sup>2)</sup>	7,9	7,5	7,7
Epuisé après le travail <sup>2)</sup>	5,6	4,6	4,2

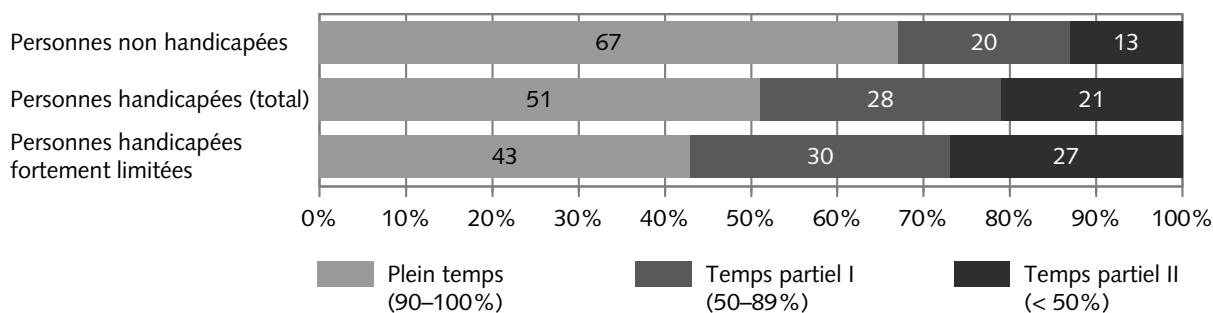
<sup>1)</sup> Personnes handicapées: personnes qui ont un problème de santé durable et se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

<sup>2)</sup> Echelle inversée par rapport à la question originale pour correspondre aux autres valeurs.  
Population résidante de 16-64 ans vivant en ménage privé.

Source : SILC

## Taux d'occupation des personnes actives occupées, en 2009

G 1



© OFS